



## Règlement relatif au subventionnement de l'achat de vélos électriques

### Généralités

**Article 1** Soucieuse de développer la mobilité douce sur son territoire, la Commune de Siviriez offre à ses citoyens une subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique neuf en Suisse.

**Article 2** Une somme de CHF 3'000.00 est budgétisée chaque année afin de répondre aux demandes de subsides. La répartition du montant se fait en fin d'année selon le principe suivant, en tenant compte de toutes les demandes reçues :

<i>Valeur du vélo jusqu'à CHF 1'000.-</i>	<i>CHF 50.- de subventions</i>
<i>Valeur du vélo de CHF 1000.- à CHF 2000.-</i>	<i>CHF 100.- de subventions</i>
<i>Valeur du vélo de CHF 2000.- à CHF 3000.-</i>	<i>CHF 200.- de subventions</i>
<i>Valeur du vélo de CHF 3000.- et plus</i>	<i>CHF 300.- de subventions</i>

Lorsque le nombre de demandes devient trop important et occasionne un dépassement du budget prévu et, dans un souci d'équité pour tous, la Commune se réserve le droit d'attribuer les subventions selon une répartition définie.

**Article 3** Pour bénéficier de cette subvention, l'acheteur doit être domicilié dans la commune depuis au moins 2 ans et s'engage à acheter ce vélo pour son usage personnel.

**Article 4** L'offre est limitée à deux vélos par famille, par période de quatre ans. On entend par « famille » couple de parents et enfant(s).

**Article 5** En cas de déménagement hors de la Commune dans l'année qui suit l'achat du vélo, le montant alloué sera rétrocédé à la Commune par facturation.

### Procédure

**Article 6** Toute demande de subventionnement est à transmettre à l'administration en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Le document est téléchargeable sur le site internet de la commune.

**Article 7** Le formulaire est à retourner à l'administration avec toutes les informations nécessaires (garantie, ticket de caisse...) qui justifieront la légitimité de l'achat.

Le présent règlement est adopté par le Conseil communal en séance du 3 juin 2019

Au nom du Conseil communal

Le Syndic  
  
René Gobet



La Secrétaire  
  
Véronique Moret